

# SUR LES TERRES DU Lauragais

LETTRE D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE

## Pour contacter votre Communauté de communes

### 📍 Siège administratif :

73, av de la Fontasse  
31290 Villefranche-de-Lauragais  
Tél. 05 31 50 45 50  
Mail : [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)

### 📍 Pôles de proximité :

• Secteur Caraman :  
7, av. du 8 mai 1945 – 31460 Caraman  
• Secteur Nailloux :  
1 rue de la République – 31560 Nailloux

Site Internet : [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)



## ÉDITO

Depuis 18 mois, chaque jour qui passe voit se mettre en place notre nouvelle organisation au sein de notre collectivité.

L'harmonisation, étape indispensable à sa structuration, prendra sûrement plus de temps que prévu. Tout le monde - personnels, élus, administrés - a besoin de se repérer et de se positionner dans notre nouveau grand territoire.

Le projet de territoire de Terres du Lauragais se construit et se réalise grâce à une volonté partagée autour de principes forts : **la solidarité et le développement harmonieux et durable**. Egalement, autour d'objectifs majeurs pour réussir notre service public au bénéfice de nos administrés : **la création d'emplois, le cadre de vie, la qualité et la proximité des services**.

Vous pourrez découvrir dans cette nouvelle lettre, un grand angle sur le budget qui a constitué l'essentiel de notre action en ce début d'année. Aussi, un focus sur la MARPA qui accueille nos aînés, un point sur le diagnostic Famille-Enfance-Jeunesse, entre autres.

Je vous souhaite une belle saison estivale et par anticipation, de bonnes vacances à toutes et à tous.

Christian Portet, président

2 MAI 2018

**TERRES  
DU  
LAURAGAIS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# GRAND ANGLE : 2018, UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE



Un peu plus d'un an après la fusion des communautés de communes de Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Coloursud, le budget 2018 pour le nouveau territoire vient d'être voté. Fruit d'un travail commun, la construction de ce nouveau budget s'est établie dans la volonté de le faire rimer avec équilibre et solidarité.



## Premier budget globalisé de l'intercommunalité

En 2017, le budget n'avait pas fait l'objet d'un travail collégial. Il a été l'addition des budgets des 3 anciennes communautés de communes. La fusion ayant eu lieu en janvier et le vote du budget étant en avril, le délai était trop court pour élaborer un budget commun. L'intercommunalité devait se mettre en ordre de marche : organiser les services, créer des pôles de compétences, élaborer un organigramme... Ces mois de travail ont été indispensables afin de créer, pour 2018, un budget global, réfléchi et à l'échelle de l'intercommunalité.

## Des valeurs fortes pour fil rouge

Le budget globalisé a été pensé pour être équilibré. Il respecte la totalité du nouveau territoire des Terres du Lauragais. C'est également un budget solidaire avec l'objectif de mettre en perspective nos atouts et nos faiblesses.

## Une élaboration concertée

« L'élaboration du budget est un vrai travail d'équipe. Les 7 personnes qui travaillent au sein du département Finances / Achats sont évidemment très impliquées mais elles ne sont pas les seules. En effet, tous les services de la collectivité sont sollicités et contribuent à la construction de ce budget qui ne pourrait se faire sans leur appui. Les élus ne sont pas en reste : les 19 élus membres de la commission Finances se réunissent mensuellement pour faire les arbitrages avant la validation finale votée par les 83 élus du conseil de communauté de communes. »

**Sarah Tran, responsable du département Finances et marchés publics**

## Les deux volets du budget

Au niveau des investissements, les projets programmés précédemment par les 3 communautés de communes se poursuivent : agrandissement de la crèche de Nailloux, nouvelle crèche à Caraman, fin des travaux aux ateliers techniques de Villefranche de Lauragais, site de proximité de Nailloux situé au sein du programme immobilier le Cocagne, construction des ateliers techniques de Maureville, aire de jeux au centre de loisirs de Villefranche de Lauragais...

Les nouveaux programmes ont eux aussi une place décisive : achat d'un nouveau camion pour la collecte des ordures ménagères, travaux d'aménagements dans les déchetteries du territoire, achat d'une épaveuse pour l'entretien des voiries...

Enfin, **l'optimisation des 3 zones d'activités du territoire** est une composante importante du budget 2018 comme le souligne **Christian Portet, président de la communauté de communes** : « J'ai axé ma candidature à la présidence sur le développement de l'économie afin que l'implantation d'entreprises soit facilitée sur notre territoire. Il est primordial de développer l'emploi au sein de l'intercommunalité. Cela limitera les déplacements pendulaires domicile/travail vers la métropole. Le budget 2018 va nous permettre de nous concentrer sur le remplissage des zones existantes mais aussi de maîtriser le foncier nécessaire à l'agrandissement des plus dynamiques. »

Sur le volet fonctionnement, la volonté a été d'améliorer le quotidien de tous les services : par exemple, achat de jeux pour enfants dans les centres de loisirs ou d'outillage pour le service technique.

La masse salariale tient une place importante dans le budget de fonctionnement et représente une enveloppe de 8,9 millions d'euros. Cette année, il a fallu prendre en compte le personnel de la nouvelle crèche intercommunale de Caraman, la mise en place du nouveau régime indemnitaire et, en prévisionnel, les recrutements à venir.

## TROIS QUESTIONS À BERNARD BARJOU

Vice-président en charge des finances et des marchés publics - Adjoint au maire de Villefranche-de-Lauragais

### Quel est le bilan du budget de l'année 2017 ?

*Le résultat 2017 est très encourageant parce qu'il dégage une capacité d'autofinancement d'1,86 million d'euros, ce qui est supérieur à 2016 alors que le budget a été élaboré dans l'urgence lors des 3 premiers mois de la fusion des anciennes communautés de communes.*

### Comment se compose le budget 2018 ?

*Le budget 2018 est composé d'un budget général pour 32,495 millions d'euros et de budgets annexes (10,761 millions) qui sont essentiellement : les ordures ménagères de l'ex Cap Lauragais, chacune des trois zones d'activité économique du territoire, la station d'épuration, l'assainissement non collectif (SPANC) et l'aide à domicile.*

### Quelles sont les priorités budgétaires cette année ?

*Les nouveaux programmes d'investissements sont clairement une priorité tout comme la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour le personnel de l'intercommunalité, l'achat de nouveaux terrains pour construire une nouvelle zone d'activité sur Villefranche de Lauragais et l'agrandissement de notre siège administratif. Cet agrandissement nous permettra d'avoir une salle de réunion et d'intégrer le personnel technique actuellement hébergé au siège de l'ancien Cap Lauragais. Par ricochet, la libération des bureaux de Cap Lauragais pourrait favoriser la création de zones de co-working. Tout cela sans oublier nos deux obsessions : une rigueur économique indispensable pour que la collectivité puisse aller de l'avant sans s'endetter et sans augmenter, de façon significative, la fiscalité et la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour développer la création d'emploi sur notre territoire.*

## Le saviez-vous ?

Le budget est consultable une fois voté et transmis à la préfecture. Tous les administrés ont donc **accès à l'ensemble des délibérations et aux documents budgétaires**. Il suffit simplement d'en faire la demande auprès de la communauté de communes.

## Chiffres clés

**Budget total : 43,3 millions €**



### NOS QUATRE GRANDES PRIORITÉS



#### Développement économique

7,9 millions €

- Extension de la ZAE (Zone d'Activité Economique) > **Sainte-Foy-d'Aigrefeuille**



#### Gestion des déchets

4 millions €

- Reconditionnement de bennes à ordures ménagères > **Nailloux et Villefranche-de-Lauragais**
- Travaux d'aménagement des déchetteries > **Montgeard et Villefranche-de-Lauragais**
- Acquisition de containers de bornes à verres et à textiles, d'un camion benne et d'un fourgon > **Tout le territoire**



#### Petite enfance - Enfance Jeunesse

10,9 millions €

- Création d'une crèche > **Caraman**
- Installation d'une aire de jeux au centre de loisirs > **Villefranche-de-Lauragais**
- Travaux d'agrandissement à la crèche des K'Nailloux > **Nailloux**



#### Voirie

3,6 millions €

- Programme pool routier > **Tout le territoire**
- Remise en état de la chaussée (nids de poule et pelade) > **Tout le territoire**
- Enveloppe prévisionnelle en cas de dégâts d'orages sur la voirie > **Tout le territoire**
- Achat d'une épareuse > **Tout le territoire**

### NOS GRANDS PROJETS

- Pôle de proximité du Cocagne > **Nailloux**
- Ateliers techniques > **Villefranche-de-Lauragais et Maureville**



## Taxe GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La compétence GEMAPI étant obligatoirement exercée par les intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI dès cette année. Le montant annuel prévisionnel des charges liées à l'exercice de cette compétence est donc répercuté sur la fiscalité locale.

Elle repose sur des taux additionnels sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2018, le montant de la taxe représente **86 164€ pour l'ensemble du territoire.**



## Suppression de la taxe d'habitation (TH)

Sur la base du produit de TH d'un contribuable lambda (estimé à 800 € en 2017), les effets de la réforme en 2020 (année de dégrèvement total) sur l'impôt perçu par la collectivité et celui payé par le contribuable, peuvent être illustrés selon trois hypothèses :

### 1<sup>re</sup> hypothèse : base d'imposition du logement inchangée et maintien du taux d'imposition

Contribuable <b>non dégrév</b>	Redevable 800 €
Contribuable <b>dégrév</b>	Etat 800 €

Le redevable non dégrév s'acquittera de la TH ; à l'inverse, l'Etat se substituera au redevable dégrév pour le paiement cet impôt. La collectivité percevra, dans les deux cas un produit fiscal identique.

### 2<sup>e</sup> hypothèse : base d'imposition du logement inchangée et augmentation du taux d'imposition de 5 % par la collectivité



Qu'il soit non dégrév ou dégrév, le contribuable supportera l'augmentation liée à l'évolution du taux d'imposition. Dans tous les cas, la collectivité percevra le même produit fiscal attendu.

### 3<sup>e</sup> hypothèse : augmentation de 5 % de la base d'imposition du logement et du taux de TH



La totalité du nouveau montant de TH sera à la charge du redevable non dégrév ; dans le cas d'un contribuable dégrév, l'Etat supportera la progression de la base d'imposition et le redevable devra s'acquitter du supplément lié à la croissance de taux. La collectivité percevra le même produit fiscal.

Source ATD 31.



## Les taxes votées au budget 2018

Taxes	Rappel taux 2017	Taux 2018	Montant des recettes TdL	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Taux 2018	Montant
Habitation	12,09%	12,45 %	5 000 667 €	<i>Secteur Nailloux</i> Sud du territoire	14,40 %	971 931 €
Foncier bâti	2,43%	2,50 %	804 525 €	<i>Secteur Caraman</i> Nord du territoire	10,62 %	1 362 126 €
Foncier non bâti	8,05%	8,29 %	162 152 €	Taux moyen		
Contribution foncière des entreprises (CFE)	36,64%	36,71 %	3 418 802 €	<b>Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Montant</b>
<b>TOTAL RECETTES IMPÔTS MENAGES ET CFE</b>			<b>9 386 146 €</b>	<i>Tarif de base</i> par personne	110,00 €	
				<i>Entreprises</i> en convention	277,22 €/tonne	
				<i>Tarif pro</i> inférieur à 2,5 tonnes	693,03 €	1 732 400 €
				<i>Tarif pro</i> inférieur à 3 tonnes	831,66 €	
				<i>Tarif pro</i> inférieur à 4 tonnes	1 108,86 €	

# LA COM'COM transgénérationnelle

## Point d'étape sur le diagnostic Famille – Enfance – Jeunesse

Le travail de concertation sur le diagnostic se poursuit sur le territoire. Il s'agit, nous le rappelons :

- de partager une analyse des enjeux en matière d'accueil des familles
- de préparer le débat sur les prises de compétences en la matière et de renouveler les contractualisations CAF et État.

Dans cette perspective, 25 entretiens sur sites avec les élus locaux ont été réalisés. Egalement, trois comités de proximité ont été réunis à Maureville, Nailloux et Villefranche. Ils ont mobilisé une centaine de personnes – élus locaux, associations, techniciens, institutions partenaires. Ces rencontres ont permis de mettre en valeur la diversité et la richesse des pratiques sur notre territoire.



1<sup>er</sup> comité de proximité à Caraman

Ont été présentés à cette occasion :

- Les fiches bilans des structures qui agissent en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Une analyse intermédiaire du diagnostic
- Un état du soutien amené par la CAF
- Les institutions en appui : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sports - État), la Protection Maternelle Infantile et la Maison des Solidarités du Conseil départemental.

**Une consultation des familles sera prochainement disponible en ligne sur notre site internet. [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)**

## Le saviez-vous ? Les modalités de pré-inscription en multi-accueil ont changé

Les grandes étapes sont :

- **Retrait d'un dossier de pré-inscription** dans les crèches, les mairies, le siège de la communauté de communes, les pôles de proximité, le site Internet...
- **Dépôt du dossier au guichet unique** auprès des coordinatrices Petite enfance de chaque secteur avec une information et un accompagnement sur les offres d'accueil collectifs (présentation des structures, de leur fonctionnement...) et individuels (présentation de l'accueil chez un assistant maternel, actions du RAM...).
- **Pour être enregistrés**, les dossiers doivent comporter certaines pièces indispensables (cf. site internet)



Suite à la **commission d'attribution des places en crèches** des secteurs anciennement Cœur Lauragais et Coloursud qui s'est réunie le **15 mars 2018** :

**SECTEUR NORD**  
(ex Cœur Lauragais)

**110 enfants inscrits,**  
**99 places attribuées**

**SECTEUR SUD**  
(ex Coloursud)

**66 enfants inscrits,**  
**52 places attribuées**



### Contacts

**Annick Barets**, secteur Nord : [annick.barets@terres-du-lauragais.fr](mailto:annick.barets@terres-du-lauragais.fr)  
**Carole Raffanel**, secteur Sud : [carole.raffanel@terres-du-lauragais.fr](mailto:carole.raffanel@terres-du-lauragais.fr)

**Les familles devront réactualiser par mail ou par courrier leur demande chaque année entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année suivante, auprès de la coordinatrice petite enfance de leur secteur.**

## La MARPA pour être chez soi en vivant ensemble !

Etablissement **géré par le CIAS Terres du Lauragais**, la MARPA (Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie) a été ouverte le 16 septembre 2009.

Cette **unité de vie non médicalisée** accueille les séniors de plus de 60 ans autonomes ou avec une faible dépendance. **Les habitants du territoire sont prioritaires.**

Emménager à la MARPA permet aux résidents de continuer à vivre de manière indépendante **en gardant ses habitudes de vie à domicile** - recevoir sa famille et ses amis, garder son animal de compagnie et ses meubles, bénéficier des services de son médecin, aide à domicile, infirmier... - tout en profitant

**d'un environnement plus sécurisé.** Installée au cœur du village d'Auriac-sur-Vendinelle, elle est complètement intégrée à la vie locale grâce aux **échanges intergénérationnels** réalisés tout au long de l'année.

Elle se compose de 23 logements :

1 T2 pour couple et 22 T1 bis dont 2 pour de l'hébergement temporaire.

Les services proposés sont :

- L'hébergement
- La restauration
- Le soin du linge
- Des interventions 24h/24 en cas d'urgence
- Des ateliers tous les après-midis : gym douce, mémoire, modelage et peinture, potager...

L'équipe d'animation composée de 7 agents polyvalents et d'un directeur est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant le fonctionnement, les services, les tarifs, les aides financières...



### Contact

**Philippe Rossat**, MARPA Cœur Lauragais  
Route de Vaux - 31460 Auriac-sur-Vendinelle  
05 61 20 34 77 - [marpa.auriac@orange.fr](mailto:marpa.auriac@orange.fr)





## Un territoire à énergie positive



### Les énergies renouvelables

La communauté de communes défend une approche territoriale de l'énergie et mène des projets développant les énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïques. Celles qui s'appuient sur des ressources naturelles, le soleil et le vent, génèrent des recettes pour Terres du Lauragais qui s'élevaient à 290 000 € en 2017.



#### Centrales solaires

**À Avignonet-Lauragais :** 20 320 panneaux répartis sur 13 ha soit 5 mégawatts (consommation annuelle d'électricité de près de 700 foyers)

**À Calmont :** 52 000 panneaux répartis sur 27 ha soit 12 mégawatts (consommation annuelle d'électricité de plus de 4 000 foyers)



#### Parcs éoliens

**À Avignonet-Lauragais** 12 éoliennes soit 12 mégawatts (consommation annuelle d'électricité de plus de 3 800 foyers)

**Sur Calmont, Gibel et Caignac,** 7 éoliennes soit 14 mégawatts (consommation annuelle d'électricité environ 10 000 foyers)



### Confort écologique

La communauté de communes Terres du Lauragais continue ses projets en matière de développement des énergies renouvelables. Une promesse de Convention d'Occupation Temporaire (COT) a été signée avec la société RES pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques au lac de la Thésauque pour assurer un confort de stationnement aux visiteurs. L'objectif est une mise en place pour l'été 2019 sous réserves du passage des étapes administratives nécessaires. Cela rapporterait une recette supplémentaire d'environ 5000€ par an.

### Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est l'opportunité pour notre territoire de s'interroger sur notre avenir et contribuer au bien vivre à l'échelle de notre territoire et de la planète.

Cette démarche réglementaire devra aboutir au 31 décembre 2018. Terres du Lauragais a délégué cette mission au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays Lauragais.

Des ateliers de concertation auront lieu tout au long de l'année.

#### Pour plus d'informations contacter le PETR

**Pays Lauragais :** Chemin de l'Obélisque  
11320 Montferrand - 04 68 60 56 54 - pays.lauragais@orange.fr - www.payslauragais.com

## La culture, et vous ?

### Lancement de l'appel à projets culture - année 2018 !

Nouveau dispositif de soutien à la culture, l'appel à projet manifestations et actions culturelles est téléchargeable sur le site internet : [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)  
*Les dossiers devront être adressés avant le 8 juin 2018*

### Votre avis nous intéresse !

Dans le cadre du diagnostic culturel en cours, votre avis et vos attentes en matière culturelle nous intéresse. Une consultation, ouverte jusqu'au 17 juin 2018, est en ligne sur : [www.terres-du-lauragais.fr](http://www.terres-du-lauragais.fr)



## Pour (re)découvrir notre beau territoire...

Parmi les **compétences obligatoires** de notre intercommunalité, figure la **création d'un office de tourisme**. L'Office de tourisme intercommunal implanté au sein du Village des marques de Nailloux a étendu son périmètre d'intervention. Ses missions régaliennes sont l'accueil, la promotion et la coordination des acteurs touristiques. Son statut d'Établissement Public à caractère industriel et commercial (EPIC) lui confère également, la commercialisation de produits d'artisanat et de terroir emblématiques du territoire et de produits de séjours via son service réceptif.

Afin de valoriser les actions de l'Office de tourisme auprès des habitants et des touristes, cet été encore, il organise des accueils mobiles sur l'ensemble du territoire. Des points stratégiques qui attirent de nombreux touristes vont être privilégiés (lacs, marchés, Canal du midi...). Pour ses missions il est **soutenu financièrement par la Communauté de communes à hauteur de 237 000 €** tout en bénéficiant d'un budget autonome.



**Pour les beaux jours, votre Office de tourisme vous a concocté un programme varié :**

#### Inscriptions et renseignements à l'Office de tourisme

Nailloux Outlet Village - unité 82  
Le Gril - 31 560 Nailloux - 05 62 57 09 68  
[www.lauragais-tourisme.fr](http://www.lauragais-tourisme.fr)

- **Les mardis à 15h pendant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint - Nailloux**  
Visite guidée du moulin à six ailes : façonnage de pain, montée au mécanisme...
- **2 juin à partir de 9h - Calmont.**  
Sensations nature Lauragais : randonnée, VTT, trail, marche nordique...
- **16 juin à partir de 14h - Moulin à six ailes à Nailloux.**  
Journée du patrimoine de pays et des moulins : mini-ferme pédagogique **GRATUIT**
- **19 juillet à 15h - Avignonet-Lauragais.**  
Visite guidée d'Avignonet-Lauragais

- **26 juillet à 15h - Lac de la Thésauque à Montgeard-Nailloux.**  
Course d'orientation « spéciale enfant »
- **3 août à 20h - Ecluse de Négra à Montesquieu-Lauragais.**  
Balade contée le long du Canal du midi
- **9 août à 15h - Loubens-Lauragais.**  
Visite guidée de Loubens-Lauragais avec accès au parc du château
- **22 août à 21h - Villefranche-de-Lauragais.**  
Visite décalée avec miss Grumpy
- **29 août à 21h - Montgeard.**  
*Si Montgeard m'était conté :*  
visite à la lueur des flambeaux

## Tous éco-citoyens !

Une campagne « civisme » a été lancée par le service Gestion des déchets pour sensibiliser les habitants sur les dépôts sauvages aux abords des points de collecte. Ces actes d'incivisme sont préjudiciables pour les riverains qui subissent les désagréments, pour les communes car les maires possèdent les pouvoirs de police et la communauté de communes pour qui cela représente un coût...

### Ensemble préservons notre territoire !

